L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI, (MATIN,) 12 MARS 1831.

ERRATA.—Dans notre feuille d'hier, à l'article de l'élection des officiers et sous-officiers de la compagnie des *Dragons d'Orléans*, nous avons omis le nom de M. Fleury-Générelly, comme 2d. lieutenant, et celui de M. Pierre Cailloux, comme enseigne. Au lieu de ces mots: "*présidée par le colonel Vignié,*" lisez: "le lieutenant-colonel Vignié."

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 12 mars.

Un grand nombre d'habitants de cette ville ont pu voir, hier, à la Bourse, une curiosité d'une nouvelle espèce: ce sont des fonds de boucauts de tabac expédiés d'ici à Brême, par le *Caledonia*, et rapporté par l'*Amalia*, capitaine Harenburg. Ces pièces de bois, sont d'une épaisseur telle, qu'on estime qu'elles ne pèsent pas moins de 350 livres! sans y comprendre les douves, qui sont aussi d'une énorme épaisseur. Voilà une friponnerie bien effrontée! Il est urgent d'adopter quelque mesure pour qu'une pareille chose ne se renouvelle pas. Encore une *petite aventure* comme celle-ci, et notre commerce serait à jamais perdu dans l'opinion des négocians étrangers.

Messieurs Frédk. Frey & Cie., de cette ville, qui ont fait l'expédition de tabac dont il s'agit, nous ont fait la faveur de nous communiquer la lettre de leurs correspondants; en voici la traduction:

A MM. Frédk. Frey & Cie.

BRÊME, le 27 octobre 1830.

MESSIEURS,—L'*Amalia*, capitaine Harenburg, vous rapportera plusieurs fonds de boucauts de tabac, que nous vous envoyons comme preuves des plaintes que nous élevons. Ces fonds sont tous de la cargaison du *Caledonia*, dans laquelle nous avons trouvé un grand nombre d'autres boucauts semblables, qui évidemment n'ont pu être construits de cette manière que dans le but de *tromper*. Plusieurs des boucauts dont nous avons à nous plaindre portent la marque "*N. Nunnally.*"

Il est grand temps que vous, et d'autres maisons respectables, preniez des mesures efficaces pour mettre fin à ces pratiques frauduleuses, qui détruisent toute confiance et font le plus grand tort au commerce de votre ville.

Nous espérons que vous parviendrez à obtenir quelque indemnisation de ces planteurs, comme l'unique moyen de réparer leur conduite si peu délicate.

Nous sommes avec respect
vos très-obéissants serviteurs,
D. H. WATJEN & CO.

M. CRAMER-PLUMER.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir qu'a lieu, au Théâtre de la rue du Camp, le bénéfice de M. CRAMER-PLUMER. Cet artiste, sous le rapport de son talent comme chanteur, et par son excellente conduite, a des droits incontestables à la bienveillance du public; espérons qu'il en recevra ce soir un témoignage *matériel*. Nous exprimerions ici, quelque regret du peu d'encouragement qu'ont rencontré parmi nous ce jeune artiste et sa charmante épouse, si l'occasion ne s'offrait aujourd'hui de leur faire oublier notre indifférence, et de les forcer à emporter de nous cette opinion flatteuse que le vrai mérite, sur quelque scène qu'il se montre, et quelque forme qu'il revête, est sûr de trouver appui et protection à la Louisiane.

M. PLUMER sera entendu dans plusieurs morceaux de chant, comique et sérieux.

Nous continuons aujourd'hui nos traductions des journaux qui nous sont parvenus par le *Majestic*, de Liverpool, et l'*Azelia*, de New-York. Nous n'avons pu donner hier un grand nombre d'articles intéressants, d'une date très-récente, par exemple le contenu des journaux reçus à New-York par le paquebot *Sully*, parti du Hâvre le 20 janvier, et portant des nouvelles de Paris jusqu'à cette date.

La question belge paraît maintenant s'éclaircir. Le protocole signé par les ministres alliés à Londres, annonce positivement, et au gouvernement belge et au gouvernement hollandais, "que les alliés ne permettront la reprise des hostilités entr'eux" sous aucun prétexte; et on sait l'accueil fait à ce protocole par le congrès belge: quand on rapproche ces faits de la lettre de M. Bresson, qui dit au peuple *libre* de la Belgique, "qu'il ne doit pas nommer le fils d'Eugène Beauharnais pour son souverain," et qu'on se rappelle les dispositions bien connues du peuple français, d'intervenir en faveur de la Belgique, on ne peut qu'en conclure que la question sera bientôt résolue. Cette solution sera la réunion avec la France, à tous hasards; et si une telle détermination était prise ouvertement et annoncée par le congrès national, nous douterions que le cabinet du Palais-Royal pût résister à l'impulsion du peuple en faveur de cette mesure.

Le *Journal-du-Havre*, toujours bien informé, contient, sous la date du 19 janvier, un article fort intéressant sur cette question:

"Une lettre de Paris, dit ce journal, reçue hier, par une maison de cette ville, se termine par le passage suivant:

"Je tiens d'une bonne source, que la réunion de la Belgique avec la France a été résolue en conseil de cabinet; que nous aurons une guerre à laquelle la France se prépare, et à laquelle même elle est déjà préparée. Les instructions données à M. de Mortemart, notre ambassadeur en Russie, sont positives à cet égard."

Même en gardant quelque doute sur la véracité de cette lettre, on ne peut s'empêcher de convenir que le résultat sera en effet tel qu'on le prévoit. Les débats de la chambre des députés dans la séance du 15 janvier, ont prouvé avec quelle ardeur les Français désirent recouvrer la Belgique; le général Lamarque et M. Manguin ont déployé dans cette discussion une éloquence mâle et entraînante, qui a dû produire la plus vive impression sur une nation guerrière, profondément pénétrée de l'injustice qui lui a été faite.

Une armée française, d'observation, forte de 40 mille hommes, doit être stationnée sur les frontières d'Italie.

La guerre de la Russie contre la Pologne fait craindre en Europe que le *cholera morbus* soit apporté dans ce dernier royaume par l'armée ennemie, et ajoute les horreurs de la peste à celles de la guerre. Une commission établie à Paris pour les souscriptions en faveur des Polonais, a déjà reçu, dit-on, près de 400 mille francs. Lafayette a souscrit pour 20 mille francs!

Un journal de Paris annonce qu'une affaire a déjà eu lieu entre les Russes et les Polonais, et que ces derniers ont eu le dessus. On dit qu'ils ont fait 1500 prisonniers, et ont pris aux Russes six canons. Cette nouvelle doit être considérée comme douteuse.—On écrit de Berlin, qu'un régiment lithuanien est passé du côté des Polonais.

Une lettre de Varsovie dit que l'armée russe est infectée du *colera morbus*.

Une expédition se prépare à Tercère contre le Portugal. Plus de 8 mille hommes sont déjà réunis. Un banquier anglais a prêté à l'empereur don Pedro 25 millions. Les réfugiés portugais qui résident à Paris s'empressent de demander des passe-ports pour Londres, d'où ils se rendront à Tercère. Une frégate à vapeur et quelques transports, doivent partir immédiatement.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 18 janvier.

La *Gazette-d'Augsbourg* contient l'article suivant, sous la date de Triest, 1er janvier: Des lettres commerciales de Corfou disent, que les Grecs de la Morée font des préparatifs pour chasser le pacha d'Egypt de l'île de Candie, laquelle, d'après le protocole de Londres, a été donnée à la Porte, mais que celle-ci a incorporée dans le pachalique d'Egypte. Ce projet pourrait réussir facilement si les puissances ne s'y opposent pas, car le nouveau gouverneur égyptien a beaucoup d'obstacles à vaincre, et n'a pas à sa disposition les forces militaires qu'on lui supposait d'abord. Le commerce de la Grèce reprend son activité; et si la paix continue, ce pays deviendra l'un des plus florissants de l'Europe.

PARIS, 15 janvier.

Le *Temps* contient l'article suivant sur le choix d'un roi pour la Belgique: "La réponse du gouvernement français est positive. Le duc de Némours refuse la couronne, et si le prince de Leuchtenberg est élu, il ne sera pas reconnu par la France.

PARIS, 14 janvier.

Les nouvelles que nous recevons du Portugal sont d'une nature très-sérieuse. Les plus honteuses persécutions sont ouvertement dirigées contre nos compatriotes, et sous les yeux de notre consul. Nous appelons l'attention du public sur ces faits. Il est du devoir de notre gouvernement de surveiller l'agent qu'il a accrédité à Lisbonne. *(Messager des Chambres)*

TOULOUSE, 8 janvier.

Les nouvelles des frontières d'Espagne sont tout-à-fait dénuées d'intérêt. Le mouvement rétrograde des troupes qui y avaient été envoyées il y a quelques semaines est confirmé; et on ajoute que les carabiniers des côtes et des frontières seront séparés des corps de douaniers, pour être incorporés dans la troupe de ligne. Si cette mesure est mise à exécution, il pourra être nécessaire de rétablir le *resguardo militar*, qui a été, dit-on, dissous parce que on soupçonnait qu'il était d'intelligence avec les contrebandiers.

PARIS, 14 janvier.

On pense que la communication qui doit être faite aujourd'hui à la chambre des députés a rapport à la loi électorale.

—Une lettre de Madrid du 7 nous informe que M. d'Harcourt, ambassadeur de France, avait eu une audience solennelle du roi le samedi précédent.

—On vient de recevoir à Amiens l'ordre de disposer la citadelle de manière à ce qu'elle puisse servir de prison d'état. On infère de là que le gouvernement a l'intention d'y transférer les ex-ministres. Nous pouvons à peine croire qu'une ville manufacturière, dans laquelle il y a 20 mille ouvriers, ait été choisie pour cet objet.

—Les ex-ministres sont convaincus que la guerre est inévitable. Ils approuvent les immenses préparatifs que fait le maréchal Soult; et ils rendent hommage aux talens militaires et à son énergie patriotique. "Quand la guerre éclatera, ont-ils dit en plaisantant à M. Lavocat, il est probable qu'on ne nous laissera pas dans la forteresse de Ham; tâchez de vous faire nommer pour revenir nous y chercher; mais surtout qu'on nous conduise partout ailleurs qu'à Vincennes." Ils paraissent craindre beaucoup cette résidence.

—Une lettre de Paris à un habitant du Havre annonce que don Miguel est mort empoisonné. Cette lettre est, dit-on, d'une personne initiée aux secrets de la diplomatie.

—Un journal de Bordeaux donne l'article suivant sous la rubrique de Madrid:

"Le gouvernement vient de découvrir une conspiration organisée par les étudiants des écoles de Tolède, d'Alcala, de Saint-Isidore et de Madrid, pour amener une revolution. Quarante des conspirateurs ont été arrêtés. La garnison de Madrid a été deux jours et deux nuits sur pied. On dit que l'ambassadeur français a transmis une note au gouvernement espagnol, et lui a donné douze jours pour en recevoir une réponse catégorique. Si au bout de ce temps il ne reçoit aucune réponse, il demandera ses passeports."

—Le 14 janvier le roi a assisté à un conseil des ministres, qui a resté en délibération depuis 8 heures jusqu'à 10 et demie. Le lendemain il a travaillé avec le ministre des affaires étrangères et le ministre de la marine, et a reçu en audience secrète plusieurs ministres étrangers, entr'autres celui des Etats-Unis.

—On rapporte confidentiellement, qu'une armée d'observation, forte de 25 mille hommes, sera bientôt établie sur les confins du département du Var; et qu'un autre corps d'observation de 30 mille hommes, sera échelonné le long des Pyrénées; une troisième division de 50 mille hommes, formera un cordon sur les frontières de la Suisse; et un quatrième corps d'armée de 150 mille hommes sera stationné sur les frontières françaises le long du Rhin. Le général Clausel, qu'on attend d'Alger à chaque instant, commandera, dit-on, une partie des troupes qui formeront cette dernière division de l'armée.

PAYS-BAS.

Par suite du refus du roi des Pays-Bas de lever le blocus de l'Escaut, et de la reprise partielle des hostilités par les Belges, à Maëstricht un nouveau protocole a été conclu à Londres, le 9 janvier, par les ministres des cinq puissances alliées. Ce protocole a été présenté au congrès belge, le 16. Nous donnons ici une copie de la déclaration que renferme ce protocole, qui, comme on le verra, est assez péremptoire, ainsi que de la délibération prise immédiatement par le congrès. Apres avoir dit dans le préambule, entr'autres choses, que les deux parties avaient consenti à l'intervention des alliés, le protocole continue ainsi:

Les plénipotentiaires en sont venus unanimement à l'opinion qu'il était du devoir des cinq puissances de faire exécuter avec fidélité, promptitude, et en entier, les engagemens qu'elles ont déclaré avoir contractés entr'elles.

En conséquence les plénipotentiaires ont résolu de faire savoir au plénipotentiaire de S. M le roi des Pays-Bas, que les cinq puissances ayant pris sous leur responsabilité la cessation des hostilités, ne peuvent permettre de la part de S. M. la continuation d'aucune mesure portant un caractère hostile, et que ce caractère étant celui des mesures qui empêchent la navigation de l'Escaut, les cinq puissances sont obligées, pour la dernière fois, d'en demander le rappel.

Les plénipotentiaires font observer que ce rappel doit être entier, de manière à rendre aux navires neutres et à ceux des ports belges la libre navigation de l'Escaut, sans réserve d'aucun droit d'entrée ou de visite, excepté ceux qui étaient établis en 1814, avant la réunion de la Belgique avec la Hollande, S. M. le roi des Pays-Bas ayant déclaré, par l'intermédiaire son plénipotentiaire, que les navires appartenant aux ports belges n'avaient pas été molestés, et ne le seraient pas, aussi long-temps que les Belges ne molesteraient pas les vaisseaux et les propriétés des provinces septentrionales des Pays-Bas.

Quoique convaincus que le roi, dans sa bonne foi et sa sagesse, ne manquera pas d'accéder en tous points à leur demande, néanmoins les plénipotentiaires se croient obligés de déclarer ici, que le rejet de cette demande serait considéré par les cinq puissances comme un acte d'hostilités contre elles; et que si, le 20 janvier, les mesures qui empêchent la navigation de l'Escaut ne cessaient pas, conformément aux promesses de S. M. elle-même, les cinq puissances se réserveraient d'adopter telles mesures qu'elles croiraient nécessaires pour la prompte exécution de ces engagemens.

Par une juste réciprocité, les plénipotentiaires ayant été informés que des actes d'hostilité ont recommencé, principalement dans les environs de Maëstricht; que les mouvemens des troupes belges semblent indiquer l'intention d'investir cette forteresse, et que ces troupes ont quitté les positions qu'elles devaient occuper jusqu'à ce que la ligne définitive de l'armistice eut été fixée, en vertu de la déclaration ci-incluse du gouvernement provisoire de la Belgique, datée du 21 novembre 1830, ils ont résolu d'autoriser leurs délégués à Bruxelles d'informer le gouvernement provisoire de la Belgique, que les actes d'hostilité ci-dessus mentionnés doivent cesser sans le moindre délai, et que les troupes belges doivent retourner immédiatement, conformément à la déclaration ci-dessus mentionnée, dans les positions qu'elles occupaient le 21 novembre 1830.

Les délégués ajouteront, que si les troupes belges ne sont pas retournées dans les dites positions le 20 janvier, les cinq puissances considéreront le rejet de leur demande sur ce point comme un acte d'hostilité contre elles, et qu'elles se réservent de prendre telles mesures qu'elles jugeront convenables pour faire respecter et exécuter les engagemens contractés avec elles.

En outre, les plénipotentiaires renouvellent dans le présent protocole la déclaration formelle, que la cessation entière et réciproque des hostilités est placée sous la garantie des cinq puissances, qu'elles n'en permettront la reprise sous aucune supposition, et qu'elles ont pris l'immuable résolution d'obtenir l'accomplissement de leurs décisions, fondées sur la justice et leur désir de conserver à l'Europe les bienfaits d'une paix générale.

—Ce protocole ayant été lu, M. Robaulx se leva et dit: Vous avez répondu noblement au premier protocole, que celui-ci soit traité de même comme il convient à la dignité de la nation, et qu'il soit rejeté. Il n'y a plus d'indépendance pour la Belgique; nous ne sommes plus libres.

M. Lebon dit que c'était une question de paix ou de guerre, qu'il fallait décider dans cinq jours. Que la responsabilité de cette décision ne devait peser sur personne, pas même sur le congrès. Que le protocole exigeait une mûre délibération, et que c'était par cette raison qu'il avait été communiqué immédiatement. Enfin, qu'on ne pouvait y répondre qu'après l'avoir bien considéré, et que pour cela il fallait du temps.

L'impression du protocole fut ordonnée.

M. d'Aërschot informa le congrès qu'il avait eu une entrevue avec M. Bresson et lord Ponsonby, ce jour, à huit heures du matin, et qu'il paraissait nécessaire que les troupes belges se retirassent à une distance d'une lieue et demie ou deux lieues de Maëstricht, mais non pas que leurs opérations dans l'*interim* fussent suspendues. Comme cette question était d'un intérêt vital pour le commerce, l'honorable membre proposa au congrès de délibérer immédiatement, pour savoir si l'ordre de battre en retraite serait expédié cette nuit même à l'armée de la Meuse.

M. Charles Rogers fit observer que, de ce que le comité des affaires etrangères avait communiqué le protocole, il ne s'en suivait que le congrès dût prendre aucune résolution sur ce document, et par là invalider le comité. Il rappela à l'assemblée que le protocole était émané de cinq puissances prépondérantes d'Europe, et que si les mesures qu'elles conseillent n'étaient pas suivies, elles les feraient exécuter à coups de canon.

M. Jattrand dit: Nous avons toujours vu que quand le roi se trouvait pressé, il avait recours à l'intervention des plénipotentiaires à Londres. Ordonnons donc à nos troupes d'avancer, car les Hollandais n'abandonneront jamais la question de l'Escaut. Les journaux ministeriels hollandais ont declaré qu'ils ne cederaient jamais sur ce point, même aux cinq puissances. Le comité des affaires étrangères doit attendre qu'il ait été éclairé par la discussion du congrès. Que les Hollandais ouvrent l'Escaut, et alors nos troupes pourront être rappelées de devant Maëstricht. (Ecoutez! Ecoutez!)

Un membre annonça que la nouvelle était arrivée ce soir, que Maëstricht était sur le point de se rendre.

Il fut décidé que le congrès se formerait en comité général ce jour (16 janvier) à midi.—Le congrès s'ajourna à minuit.

SUISSE.

FRIBOURG, décembre.

Bien des évènemens ont signalé ces derniers jours dans notre ville. Les assemblées du conseil secret et du conseil d'état ne discontinuaient pas. M. de Maurat, trésorier de Berne, et M de Zeerleder, arrivèrent ici mardi matin. Vers le soir, le gouvernement s'assembla et on donna aussitôt l'ordre de convoquer deux compagnies allemandes et une de chasseurs du quartier de Romont. Elles arrivèrent en partie le lendemain, et on les caserna. On avait répandu le bruit qu'on les enverrait à Berne et qu'on verrait arriver les troupes bernoises, ce qui excita un murmure général. La veille, la formation d'une garde urbaine, sous les ordres de l'inspecteur-général, fut décidée; mais personne ne voulut en prendre le commandement. En même temps on décida que le grand-conseil serait assemblé à l'extraordinaire et sous serment, le jeudi 2 décembre, à 9 heures du matin, pour s'occuper d'une proposition tendant à réviser la constitution.

En même temps des pétitions se succédaient dans le sens de celle de Morat. Dans le but de les contre-balancer, deux membres du comite occulte avaient adressé une circulaire à tous les curés catholiques du canton, ou au moins à une grande partie, pour obtenir des pétitions de fidélité, de soumission et de stabilité. En effet, quelques-uns arrivèrent dans le sens des assemblées paroissiales, surtout de la partie allemande. Le jeudi, dans la matiné, une foule de gens de toutes contrées du canton arrivèrent en ville comme à une foire, et couvrirent la place et toutes les rues aboutissantes.

La séance du grand conseil s'ouvrit sous la présidence de Mr. l'avoyer de Gottrau. L'assemblée entendit dabord la proposition de prendre part à une diète extraordinaire, convoquée par le directoire et d'y envoyer une députation. Dans la délibération, l'opinion ayant été ouverte de s'occuper d'abord de la révision de la constitution, la majorité, par 70 suffrages contre 47, décida que l'autre aurait la priorité; alors 99 votes contre 78 décidèrent qu'on prendrait part à la diète; mais la nomination de la déption fut différée. Ensuite on lut non-seulement la proposition relative à la révision de la constitution, mais encore les pétitions, parmi lesquelles on a particulièrement remarqué celles de Morat, Buile, Rue et Gruyères; Estavayer, Romont et Châtel firent seulement exprimer, par les membres de l'assemblée, leurs vœux en faveur de la révision, de l'égalité des droits politiques et de la représentation nationale.

La foule, à laquelle s'était jointe presque toute la population mâle de Fribourg, était inquiète et agitée par les appareils militaires qu'on avait déployés. L'arsenal était gardé par environ 250 hommes; des canons chargés à mitraille, la mèche allumée, étaient dans l'intérieur avec la troupe qu'on y avait introduite secrètement. La garde d'état avait, de son côté, pris les armes; de nombreux gendarmes étaient postés devant la maison de ville, sous laquelle se trouve l'arsenal. Un membre de l'assemblée, qui était sorti, rentra dans la salle et dit qu'on voulait tirer sur le peuple, qu'on avait cru voir un mouvement, et qu'il y avait du danger. L'avoyer en charge et l'inspecteur des milices assurèrent que l'ordre n'en avait pas été donné. Là dessus, à la prière qui lui fut adressée, M. l'avoyer de Diesbach sortit avec quelques membres, alla au milieu de la foule pour la haranguer, pour la calmer et l'exhorter à la patience et à la tranquillité.

Ayant fait retirer la garde, S. Exc. qui avait été reçue avec respect et avec un vivat universel et répété à plusieurs reprises, rentra dans la salle. Après la discussion, dans laquelle plusieurs orateurs parlèrent avec force et avec une logique entraînante, la révision fut décidée par 111 suffrages contre 1. Pas une seule opinion ne s'était élevée en faveur du patriciat, dégénéré en oligarchie et en jésuitisme.

Enfin l'assemblée, après avoir écarté par assis et levé la proposition de mettre *ad acta* la pétition de Morat comme inconvenante, se sépara et lorsque le grand conseil sortit en corps, la foule se rangea pour le laisser passer, et le salua avec les plus vives acclamations et avec l'expression de la joie. Dans l'après midi, après trois heures, la ville était aussi tranquille qu'à l'ordinaire.

Vendredi le 3 au matin, le petit conseil qui, aux termes du § 36 de la constitution, peut proposer les chargemens à faire à la constitution, a été assemblé. En même temps la bourgeoisie, convoquée à la hâte, a, sur la proposition du conseil municipal, adopté une adresse pareille à celle des autres villes.

Dans la même matinée, deux députés de Bulle sont venus annoncer au gouvernement que toute la contrée était agitée, que les habitans s'armaient et qu'ils étaient prêts à marcher sur Fribourg, parce qu'ils voulaient, savoir d'une manière positive si l'égalité des droits politiques serait la base de la nouvelle constitution. A Morât et ailleurs, on doit avoir sonné le tocsin et planté l'arbre de la liberté, en l'ornant des couleurs fédérales. Le petit conseil a été assemblé jusqu'après-midi, et dans la nuit on a expédié partout la proclamation ci-jointe, qui contient l'expression fidèle de la volonté du peuple fribourgeois et du grand conseil. Dans la soirée, les trois compagnies ont été licenciées, et aussitôt après, le conseil municipal a organisé une garde urbaine qui a tout de suite commencé son service sous les ordres immédiats de M. le syndic Albert de Fégéli.

Dans l'après-midi, on avait répandu le bruit à Morat que la ville de Fribourg était en feu et qu'on avait pillé l'arsenal. Vers le soir, 500 hommes armés arrivèrent à son secours, mais s'en retournèrent dès qu'ils surent le contraire.

Le grand conseil est de nouveau convoqué pour mardi 7 décembre. On lui proposera la nomination d'une commission libérale pour travailler à la révision de la constitution. Voici la proclamation;

"Le petit conseil de la ville et république de Fribourg s'étant, en vertu de la mission qu'il a reçue du grand conseil en date d'hier, occupé des bases fondamentales, sur lesquelles doit reposer la nouvelle constitution de ce canton, déclare par les présentes qu'il a décidé unanimement de proposer au grand conseil:

"1°. De prononcer l'abolition de tout privilège de lieu et de naissance dans ce canton, et de reconnaître en conséquence le principe de l'égalité entière des droits politiques:

"2°. De statuer que le pouvoir souverain résidera dorénavant dans la réunion des réprésentans des villes et de la campagne, qui seront élus dans une juste proportion à établir.

"Le petit conseil peut donner aux habitans de ce canton l'assurance positive que le grand conseil, conformément aux intentions qu'il a manifestées, ne refusera pas sa sanction à ces bases, et les invite à se confier entièrement en la sagesse qui présidera aux déterminations de cette autorité qui sera convoquée à cette effet au plus tard dans dix jours."

Donné à Fribourg le 3 déc. 1830

L'avoyer en charge PH. GOTTRAU.

Le secrétaire d'état R. WERRO.

COMMERCIAL.

Extrait d'une lettre datée du

HAVRE, 19 janvier.

"Les affaires, en général, s'améliorent graduellement. Les ventes de coton depuis dix jours ont acquis plus d'importance, mais sans augmentation dans les prix; et nous ne croyons même pas qu'il y en ait dans l'état actuel des choses. Il s'est fait de grandes affaires dans les potasses.— Un nuage obscur plane toujours sur ce pays, par rapport à l'état de convulsion de la Belgique, de la Russie et de la Pologne; et nous avons tout lieu de croire qu'une guerre en sera le résultat."

Marché du Hâvre, 19 janvier.

COTON.—Les ventes ont été exclusivement faites dans les cotons, courte-soie, des Etats-Unis, et comprennent 1367 balles Louisiane, de 74 à 97; 1237 Uplands, Mobile et Tennessee, de 84 à 97. Ce dernier prix a été donné pour un lot de 71 balles de la Caroline.

MARIÉ le 9 de ce mois, par le Rev. père Hall, madame veuve PIÉNOEL, créole de St. Domingue, avec M. D. W. SOUARÉS, capitaine de navire et natif de Charleston.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Benj. Morgan, Mathieu, Philadelphie S P Morgan & co
Navire Lydia, Parker, Liverpool, L H Gale.
Navire Delos, Williams, New-York, S Curson.
Navire Robert Edwards, Wheatow, Providence W F Osborn.
Brick Atlantic, Moore, Charleston, L H Gale.
Brick Tampico, Fish, Havane, Yorke, Macalester & co.
Goël. Empress, Spicer, Apalachicola, Cap
Goël. Jane, M'Pherson, Vera-Cruz, J W Zacharie & co.
Goël. Orléans, Vincent, Mobile, Capitaine.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Post Boy, Herriman, des passes, ayant conduit en bas les navires Chariot et Newport—il a amené au port le navire Shepherdess et le brick Huskinson. Passé à la Grande Prairie le brick Susan & Sarah et la goëlette Amanda Maloina.

Bateau de remorque Grampus, ayant conduit en bas le navire Kentucky, le brick Ida et la goël. Frances—il a amené, au port les bricks Delra, Corinthian, et Norva, et la goël. Comet Rien de nouveau.

Navire Shepherdess, Cook, de Liverpool, (Pour les noms des consignataires, et les consignataires des bâtimens ci-après rapportés, voyez la page anglaise.)

Brick Congress, Dixon, de Boston,
Brick Huskisson, Carlendal, de la Havane.
Brick Corinthian, Kimball, de New-York.
Brick Varna, Crewell, St. Yago, de Cuba.
Brick Delta, Parker, Boston,
Goël. Comet, Sarasur, Campêche.
Brick Delta, Parker, Boston, avec un chargement assorti à divers consignataires.
Brick Congress, Dixon, de Boston, avec un chargement.
Brick Varna, Crowell, de St. Yago de Cuba
Brick Corinthian, Kimball, de New-York.
Goël. Comet, Leandre, de Campêche, sur lest—14 passagers.
Bateau à vapeur Souvenir, Carter, Lafourche.
Bat. à vap. Caledonia, Sutherland, Louisville

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5, 25 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 46 onces de pain pour un escalin. D. PRIEUR,
12 Mars. Maire.

Caïn par David.

CE beau **TABLEAU** sera exposé demain (dimanche) au No. 3, rue de Chartres, et illuminé dans la soirée. 12 mars—1

LE CHRIST REPOUSSÉ.—Le public est prévenu que l'exposition de ce superbe tableau, à l'Eglise des marins, cessera positivement le 19 de ce mois. 12 mars—7

SUCRE ET CAFÉ.

500 sacs café vert, et 25 caisses sucre blanc de la Havane, à vendre par
THAYER, HURD & Co,
12 mars— 29, rue des Magasins.

FIGUES DE SMYRNE.

1000 Grapes Figues de Smyrne fraîches, en bon état, ayant droit à la remise des droits, en débarquement du brick Congress, à vendre par
12 mars. STETSON & AVERY.

CORDE d'Emballage de bonne qualité, reçue par le bateau à vapeur Patriot, à vendre par
12 mars STETSON & AVERY.

SUCRE.—500 boucauts sucre de première qualité sur des habitations au-dessus de la ville, à vendre par
8 mars STETSON & AVERY.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick paquebot **AJAX**, capitaine BANKS, pour fret ou passage, s'adresser à
11 mars J. W. ZACHARIE & co.

AVIS.

La goëlette **EMPEROR**, devant partir pour Tampico positivement dimanche après-midi, les passagers voudront bien avoir leurs effets à bord, ce jour-là, avant midi.
12 mars—1

AVISO.

Se advierte à los pasageros de la goleta **EMPEROR**, para Tampico, que dicho buque saldrá para su destino el Domingo proximo, en la tarde, sin falta. Los pasageros tienen que mandar sus equipajes à bordo, à la medio dia. 12 de marzo—1

POUR PHILADELPHIE.

Le beau brick fin voilier **ELM**, capitaine Micken, partira mardi prochain, 15 du courant, et peut prendre du fret léger, s'il s'en présente promptement, pour lequel, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
12 mars. J. W. ZACHARIE & co.

POUR BOSTON—Le beau brick fin voilier **PATRON**, capit. Rogers, a besoin de 50 balles de coton sur le pont. S'adresser à bord, ou bien à
12 mars STETSON & AVERY.

A FRETER—Le beau brick **CONGRESS**, capitaine Dixey. S'adresser à
W. G. HEWES,
12 mars. rue du Camp, no. 9.

POUR NEW-YORK.

Le superbe brick **HENRY**, capit. STINSON, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
10 mars. J. W. ZACHARIE & co.

POUR LA HAVANE.

Le superbe brick espagnol **ISABELLA**, capit. Juan Beiga, partira samedi prochain, 12 du courant, peut encore prendre quelque léger fret si on s'adresse immédiatement à bord, ou à
10 mars. J. W. ZACHARIE & co.

A FRETER.—Le (A.1.) brick **SARDIUS**, capitaine DAGGETT, peut porter 550 boucauts de sucre, s'adresser à
W. G. HEWES.
10 mars. rue du Camp no. 9.

DEMANDE.—On demande un bon bâtiment capable de prendre 900 balles pour un des ports du nord. S'adresser à
W. G. HEWES,
10 mars. Rue du Camp, no. 9.

LES GOELETTES
ALIGATOR et EUGENIE
feront régulièrement, chaque semaine, le voyage du Bassin à Madisonville et Corington, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
LEFEBVRE & DUREL.
9 mars—3 au Bassin.

POUR PORT-AU-PRINCE.

La goëlette paquebot, bien connue, **UNITED-STATES**, capit. Samuel Creaghead, partira le 15 du courant, et peut prendre encore 80 à 100 barils de frêt, et recevoir quelques passagers de plus. S'adresser à bord en face de la Douane.
8 mars—3

POUR VERA-CRUZ.

La belle goëlette fine voilière **JANE**, cap. M'c PEARSON, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira dans quelques jours. Pour complément de fret, ou passage, cette goëlette ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
8 mars J. W. ZACHARIE & co.

POUR CHARLESTON.

On a besoin de l'équivalent de 3 à 400 barils, pour compléter le chargement d'une goëlette fine voilière. S'adresser à
STETSON & AVERY,
8 mars No. 27, rue du Camp

POUR BOSTON.

Le superbe brick fin voilier **SMYRNA**, capitaine Ellis Bradford, est prêt à partir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
STETSON & AVERY.
5 mars. Rue du Camp.

POUR CHARLESTON.

On prendra quelque léger frêt pour la goëlette **GENERAL GEDDES**, capitaine Hague, destinée pour le port susdit.
2 mars J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK.

Le beau brick **GOVERNOR KING**, capitaine J. Kelly, du port de 207 tonneaux et pouvant charger environ 400 boucauts de sucre. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord, ou bien à
1 mars. J. W. ZACHARIE & Co.

AVIS.

ATTENDU que Hubert Treille, shériff et collecteur des taxes de la paroisse de l'Ascension, s'est adressé à moi, demandant que deux effets souscrits par lui, conjointement avec Antoine Peytavin et Pierre Arrieux, ses cautions, le 25 août 1826, le premier pour la somme de six mille piastres et le second pour la somme de cinq-mille-cent-vingt-cinq piastres; que les effets souscrits par lui conjointement avec ses cautions, Ant. Peytavin et Baptiste Molbre, le premier comme, Shériff, pour la somme de six mille piastres, et le second comme collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le 1er. février 1827; que l'effet souscrit par lui conjointement avec ses cautions, Varcissé Sandy et Baptiste Molbère, collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le 17 janvier 1828; que les effets souscrits par lui conjointement avec ses cautions, Narcisse Landry et Baptiste Mollère, le premier comme Shériff, pour la somme de six mille piastres, le 23 février 1829, et le second comme collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et oixante-et-quinze cents, le—février 1829, et le dernier comme collecteur des taxes, pour la somme de six mille-trois-cent-soixante-huit piastres, le 11 janvier 1830, soient cancellés, rayés et annulés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent:

Avis est par le présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles les dits effets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas rayés et annulés.

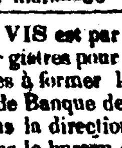

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la Nouvelle-Orléans le 28 février 1831, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-cinquième année.

A. B. ROMAN.

Par le gouverneur,
GEORGE A. WAGGAMAN,
7 mars—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS est par le présent donné, que des régistres pour recevoir les souscriptions destinées à former le capital de la Société de Canal et de Banque de la Nlle.-Orléans, seront ouverts sous la direction des commissaires soussignés, dans le bureau occupé ci-devant par la Compagnie d'Assurances des Négociants, au coin des rues Royale et de la Douane, le lundi 21 du courant; les dits régistres resteront ouverts pendant dix jours (les dimanches non compris), de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

[illegible]
[illegible] R. TAYLOR,
SAMUEL [illegible],
D. F. BURT[illegible],
MAUNSELL WHITE,
JAMES FOSTER, junior,
CHARLES GENOIS.
10 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le mardi 15 mars, à midi, à la bourse de Hewlett, d'ordre de la cour de paroisse de cette ville, les esclaves suivans:

1o. *Lorette*, négresse créole, âgée d'environ 14 ans.

2o. *Julia*, négresse américaine, âgée d'environ 16 ans; toutes deux domestiques de maison.

Conditions:—$100 comptant et la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Les actes de vente seront passés en l'étude de Mr. Octave de Armas, notaire public. 12 mars—2

PAR T. MOSSY.

MARDI, 15 du courant, il sera vendu, au magasin d'encan, à 9 heures du matin, par ordre et sous l'inspection de l'agent des assureurs de Liverpool et pour compte de qui il appartiendra: Un boucaut coutellerie fine, importée et avariée à bord du brick Roxana, venant de Liverpool. 12 mars.

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu, le jeudi 17 de ce mois, à 4 heures de l'après midi, dans le chemin du Bayou, à côté de la propriété de M. Duchant, **8 VACHES** créoles avec leurs suivants, ces vaches sont de la première qualité. 9 mars—7.

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu jeudi 17 Mars, à midi, à la bourse Hewlett,

N°. 1—Un **TERRAIN** situé à l'encoignure des rues Hôpital et Bourgogne, mesurant 29 pieds 5½ pouces de face à la rue de l'Hopital, sur 74 pieds 7½ pouces de profondeur à la rue Bourgogne.

N°. 2—Un Terrain mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue de l'Hôpital sur 74 pieds 7½ pouces de profondeur.

N°. 3—Un Terrain mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue de l'Hôpital, sur 74 pieds 7½ pouces de profondeur.

N°. 4—Un Terrain mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue de l'Hôpital sur 74 pieds 7½ pouces de profondeur.

Conditions:—6, 12 et 18 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Le plan sera déposé à la Bourse. 8 mars

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE 13 MARS.

LE CANDIDAT,

OU L'ATHENEE DE BEAUNE.

Comédie vaudeville en cinq actions, par MM. Théaulon, et Dartois.

Le spectacle commencera par

LEOCADIE.

Drame lyrique en trois actes par M. Scribe musique de Mr. Aubert.

MARDI 15, au bénéfice de M. ARISTIPPE, **HAMLET**, tragédie. **NAPOLEON A BERLIN**, vaudeville, et le **BENEFICIAIRE.**

M. ARISTIPPE jouera dans les trois pièces.

Théâtre Américain.

M. CRAMER PLUMER

A l'honneur d'annoncer au public que son bénéfice aura lieu

Samedi prochain 12 mars 1831;

A cette occasion il sera représenté, pour la première fois dans cette ville, une comédie nouvelle imitée du Français, intitulée

LA RENCONTRE.

Ou L'AMOUR TROUVERA LE MOYEN

Après quoi un

MELANGE,

Composé de différents morceaux de chant sérieux et comique.

Le spectacle sera terminé par la première représentation de la petite pièce tragi-comique, chantante &c. intitulée

Ciovanni à Londres,

Ou le Libertin corrigé.

DON GIOVANNI, M. CRAMER-PLUMER.

☞Pour la location des loges, s'adresser à Mr. Rowe, au contrôle du théâtre.
10 mars—3

CIRQUE.

Aujourd'hui Samedi, 12 Mars,

DEBUT DE MAD. BIRDSALL.

MR. BAILY a l'honneur d'annoncer aux habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'un CIRQUE est ouvert pour quelques soirées, dans la rue de la Douane, entre les rues Dauphine et Bourgogne, et il espère par la nouveauté et le grand nombre de Tours qu'il offrira, mériter l'approbation du public.

Les exercices commenceront par

LES FARCES DU MEUNIER.

Des Tours d'Equitation

Par toute la troupe,

composée de MM. Baily, Smith, Braidy, Birdsall, Nicols, Burt et les jeunes Smith et Joseph. Tours d'Equitation par le petit Joseph.

La Grande Entrée

De huit beaux chevaux, guidés par Mmes. Smith et Williams.

M. Creighton chantera une chanson comique

Le superbe cheval SALADIN fera des tours surprenants qui amuseront les spectateurs.

M. Nichols chantera ensuite.

DANSE SUR LE FIL D'ARCHAL.

Par Mme. Williams.

☞Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le spectacle commencera à 7.

PRIX D'ENTRÉE—Une piastre; enfans et domestiques moitié prix. 11 mars—

AUJOURD'HUI
LOTERIE DE
L'EGLISE CATHOLIQUE
DE
BATON-ROUGE,

5ème. CLASSE, pour **1831.**

☞Le tirage aura lieu le Samedi 12 Mars.

GROS LOT.

10,000 PIASTRES!

PROSPECTUS:

1 LOT DE	$10,000	6 LOTS DE	$500
1	3,000	6	300
1	1,500	6	200
1	1,000	156	50
1	800	156	20
1	623	624	8

7,800 de $4.

Billets entiers $4—demis et quarts en proportion. Livrets de 10 billets (garantis ne pas tirer moins de $13) $40.

On pourra se procurer des billets

AU BUREAU DU DIRECTEUR,
5 mars No. 81, Rue de Chartres.

PAS DE BILLETS BLANCS!!

LOTERIE
DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
FRANCHISE—CLASSE No. 12.

D. MALCOLM, *Commissaire.*

Le Tirage aura lieu le Mercredi, 16 Mars 1831.

33 *numeros*—4 *roues.*

PROSPECTUS:

1 lot de	$8000	1 lot de	614
1 " de	3000	6 " de	500
1 " de	1500	6 " de	300
1 " de	1200	6 " de	200
1 " de	1000	et d'autres plus petits.	

PRIX DES BILLETS [illegible]

[illegible]

[illegible] RECTEUR, [illegible]
10 Mars